

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 juin 2018

À une séance ORDINAIRE du Conseil, tenue le 4 juin 2018 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville, conformément à la loi et à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

District No 1 - Madame Josée Saint-Pierre
 District No 2 - Madame Anabel Vachon
 District No 3 - Monsieur Pascal Lessard
 District No 4 - Monsieur Patrick Bergeron
 District No 6 - Monsieur François Baril

formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur Kaven Mathieu, maire.

Monsieur Marco Bernard, district no 5, est absent.

Madame Manon Vachon assiste également à cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Kaven Mathieu, ouvre la séance à 19 h 30 avec un mot de bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Kaven Mathieu fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des séances suivantes :
 - 3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 7 mai 2018
 - 3.2 SÉANCE SPÉCIALE du 9 mai 2018
4. Dossiers en cours
5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 - 5.1 Comptes à payer - mai 2018
 - 5.2 Résolution Transport adapté- Participation 2018
 - 5.3 Achat/location d'un photocopieur - Hôtel de ville
 - 5.4 Demande de rehaussement du taux de TVQ remboursé
 - 5.5 Autorisation - Vente pour taxes
6. CORRESPONDANCE
7. LOISIRS ET CULTURE
 - 7.1 Location minibus - Transport piscine
 - 7.2 Proposition de la municipalité de Ste-Clotilde - Piscine municipale

- 8. TRAVAUX PUBLICS
- 9. URBANISME
 - 9.1 Règlement 2018-208 - Amendement plan d'urbanisme 95-013
 - 9.1.1 Avis de motion
 - 9.1.2 Adoption du premier projet de règlement 2018-208
 - 9.2 Règlement 2018-209 - Amendement règlement de zonage 97-027
 - 9.2.1 Avis de motion
 - 9.2.2 Adoption du premier projet de règlement 2018-209
- 10. INCENDIE
 - 10.1 Autorisation pour signature entente d'entraide avec St-Éphrem
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. PROCHAINE SÉANCE
- 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Patrick Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

18-06-7154

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SUIVANTE

3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 7 mai 2018

La lecture du procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 7 mai 2018 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Aucune omission ou erreur n'est constatée, il est donc proposé par madame Anabel Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 7 mai 2018.

18-06-7155

ADOPTÉ

3.2 SÉANCE SPÉCIALE du 9 mai 2018

La lecture du procès-verbal de la séance SPÉCIALE du 9 mai 2018 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Aucune omission ou erreur n'est constatée, il est donc proposé par monsieur Patrick Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance SPÉCIALE du 9 mai 2018.

18-06-7156

ADOPTÉ

4. DOSSIERS EN COURS

Mme Josée Saint-Pierre nous entretient sur :

- Offres d'emplois affichées : le processus suit son cours
- Départ de Jean-Philippe Auclair : madame St-Pierre précise qu'il ne souhaite plus faire de gestion des ressources humaines.
- Rencontre avec la partie syndicale demain en lien avec le renouvellement de la convention collective
- Équipements de sécurité : vérifier les procédures à mettre en place pour assurer la sécurité des travailleurs.

Mme Anabel Vachon nous fait un suivi :

- La préparation des activités estivales est en cours

M. Pascal Lessard nous informe sur :

- Chambre de Commerce : visite des installations de Travaux Pamaka
- Le 29 mai a eu lieu la remise gratuite d'arbres, remerciements aux pompiers
- Invitation à voter au concours des Fleurons, le but est d'aménager le parterre à la base du panneau lumineux le long de la route 112
- Résumé de l'avancement des travaux à l'aréna

M. Patrick Bergeron nous apporte de l'information sur :

- Travaux publics : rien à signaler
- Urbanisme : réunion demain
- Maison des jeunes : travaux d'aménagement avancent bien, ouverture le 16 juin 2018

M. François Baril nous fait un suivi :

- OMH le projet de regroupement suit son cours
- Incroyables comestibles : activité gratuite le 6 juin
- Gala Reconnaissance : publicité de l'évènement a été faite dans les journaux

M. Kaven Mathieu, maire :

- Ligne haute tension d'Hydro Québec, la rencontre à la MRC a eu lieu. On est en avant-projet en attendant le tracé exact.
- Explications sur la demande de rehaussement du taux de TVQ adressée au gouvernement, adoptée par la MRC des Appalaches.

- Représentations du préfet pour amoindrir les zones où on retrouve de l'amiante pour éviter des coûts supplémentaires lors de travaux municipaux.

- Avis du groupe RDL : les états financiers 2017 seront probablement déposés la semaine prochaine et seront à l'ordre du jour de la séance de juillet.

5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

5.1 Comptes à payer - mai 2018

CONSIDÉRANT QUE des listes de comptes et de dépenses, datées du mois de mai 2018 ont été préparées;

CONSIDÉRANT QUE ces listes ont été transmises aux élus avant ladite assemblée;

CONSIDÉRANT QUE des explications ont été données sur les divers comptes à payer;

Il est proposé par monsieur François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver un montant de 373 034.17 \$ incluant le paiement des comptes à payer et paiements directs au montant de 318 734.55 \$. Un montant de 54 299.62 \$ pour les prélèvements de salaires de mai est également approuvé.

18-06-7157

ADOPTÉ

5.2 Résolution Transport adapté - Participation 2018

Il est proposé par monsieur Patrick Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité d'East Broughton participe au Transport adapté de la région de Thetford inc. et accepte de contribuer au service de transport adapté pour l'année 2018 au montant de 110 \$ par usager, soit pour un nombre de 28 usagers pour une contribution totale de 3 080 \$.

Que les prévisions budgétaires 2018 soient adoptées telles que présentées par l'organisme délégué.

Que la Ville de Thetford Mines agisse comme organisme mandataire tel que désigné par l'assemblée générale des municipalités.

18-06-7158

ADOPTÉ

5.3 Achat/location d'un photocopieur - Hôtel de Ville

ATTENDU que le contrat de service pour le photocopieur de l'Hôtel de Ville se terminera en août prochain;

ATTENDU les soumissions suivantes, obtenues de la part de 3 fournisseurs différents pour le même type d'appareil;

Fournisseur	Appareil	Noir	Couleur	Location	Total mensuel*
XEROX	Altalink C8035	0.0075 \$	0.060 \$	99.43 \$	207.93 \$
BUREAUTIQUE RENO	Toshiba estudio 3505AC	0.008 \$	0.059 \$	99,00 \$	211,24 \$
MEGABURO	Canon iRA-C5535i II	0.008 \$	0.0065 \$	135,65 \$	252.09 \$

* Total mensuel selon la consommation moyenne de copies noir/couleurs.

ATTENDU que le fournisseur XEROX est celui qui offre le prix le plus concurrentiel;

Il est proposé par monsieur Pascal Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la location du photocopieur Altalink C8035 auprès de Xerox au coût mensuel de 99.43\$ pour une période de 60 mois).

18-06-7159

ADOPTÉ

5.4 Demande de rehaussement du taux de TVQ remboursé

Attendu que l'entrée en vigueur de la Loi 122 vise l'augmentation de l'autonomie des municipalités et leurs pouvoirs ainsi qu'à reconnaître qu'elles sont des gouvernements de proximité;

Attendu depuis le 1^{er} janvier 2014, les municipalités ont droit à un remboursement partiel de la TVQ sur les fournitures de biens et de services;

Attendu que ce remboursement partiel prive les municipalités de revenus importants, qui pourraient être investis dans des projets locaux et régionaux d'envergure;

Attendu que le gouvernement du Canada rembourse la totalité de la TPS aux municipalités;

Attendu que les entreprises privées ont droit à un remboursement total de la TVQ sur les fournitures de biens et de services;

En conséquence, il est proposé par madame Anabel Vachon et résolu unanimement ce qui suit :

Que le conseil municipal de la municipalité d'East Broughton demande au gouvernement du Québec d'établir le taux de remboursement de la TVQ à 100 % sur les fournitures de biens et de services des municipalités.

Que cette résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au ministre des Finances, à la FQM et à L'UMQ.

18-06-7160

ADOPTÉ

5.5 Autorisation - Vente pour taxes

Considérant la résolution 18-04-7109;

Il est proposé par madame Josée St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité d'East Broughton mandate madame Annie St-Ours à assister à la vente pour taxes advenant l'impossibilité de la directrice générale adjointe à être présente le 12 juin 2018. Madame St-Ours agira comme enchérisseuse afin de protéger la créance de la municipalité.

18-06-7161

ADOPTÉ

6. CORRESPONDANCE

Monsieur Kaven Mathieu donne une description sommaire de la correspondance reçue au cours du dernier mois.

Le Ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports nous fait parvenir le processus de planification des travaux routiers et la programmation 2018-2020 pour le territoire de la MRC des Appalaches.

La Société d'habitation du Québec (SHQ) nous envoie une lettre nous autorisant à poursuivre les travaux pour le projet de regroupement d'offices d'habitation (OH).

Madame Mélissa Mathieu du Comité organisateur du bal de finissant 6^e année, de l'école Paul VI nous fait parvenir un courriel réitérant la demande du Comité pour une commandite. Il est proposé par madame Anabel Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers d'offrir un don au montant de 50 \$.

18-06-7162

ADOPTÉ

Une citoyenne nous fait parvenir une plainte écrite concernant le stationnement dans la rue face au 225 rue Principale. Les clients des salons funéraires se stationnent face à son entrée et l'empêchent ainsi de sortir de chez elle. Cette situation perdure depuis de nombreuses années. La citoyenne demande l'installation d'un panneau d'interdiction de stationner à cet endroit. Il est proposé par monsieur Patrick Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers d'installer un panneau d'interdiction de stationner face à la résidence du 225, rue Principale.

18-06-7163

ADOPTÉ

Lettres de remerciement de la part de deux organismes pour les dons octroyés dans le cadre de leurs activités de financement.

L'Union des municipalités du Québec (UMQ) nous fait parvenir un accusé de réception suite à l'envoi de la résolution concernant la réorganisation du système de santé.

Le Ministère des Transports nous octroie une subvention non récurrente au montant de 23 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie (anciennement nommé le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal).

La Fabrique nous envoie une lettre demandant l'installation d'un muret face à l'église. Une évaluation sera faite et une réponse ultérieure leur parviendra.

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1 Location minibus - Transport piscine

Il est proposé par monsieur François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur des loisirs et de la culture à faire la location d'un minibus (24 personnes) au coût de 3 500 \$/mois plus taxes, chez Location Discount, pour effectuer le transport du camp de jour pour l'été 2018. À noter également que tout kilomètre excédant 3 000 km sera facturé au coût de 0.18 \$ du kilomètre.

18-06-7164

ADOPTÉ

7.2 Proposition de la municipalité de Ste-Clotilde - Piscine municipale

Attendu que la piscine municipale est désuète;

Attendu le besoin d'avoir accès à une piscine pour la tenue des cours de natation et pour les baignades pour le camp de jour d'East Broughton;

Il est proposé par monsieur Pascal Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la proposition de la municipalité de Ste-Clotilde de nous offrir l'accès à leur piscine municipale au coût de 750 \$ pour la saison, à raison de 3 à 4 fois par semaine pour des séances d'une heure, pour une durée de 7 semaines. Le camp de jour d'East Broughton pourra avoir accès à la piscine en respectant toutefois la limite maximale de 18 enfants et 2 moniteurs par bain libre.

18-06-7165

ADOPTÉ

8. TRAVAUX PUBLICS

Aucun point à l'ordre du jour.

9. URBANISME

9.1 Règlement 2018-208 - Amendement plan d'urbanisme

9.1.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par madame Anabel Vachon que le Conseil municipal veut apporter un amendement afin de modifier le plan d'urbanisme numéro 95-013.

18-06-7166

ADOPTÉ

9.1.2 Adoption du premier projet de règlement 2018-208

Considérant que le plan d'urbanisme de la municipalité d'East Broughton est en vigueur depuis le 18 avril 1995;

Considérant que le règlement numéro 170 de la MRC des Appalaches est entré en vigueur le 22 mars 2018;

Considérant que le conseil des maires de la MRC des Appalaches, par la résolution CM-2018-04-8136 adopté le 11 avril 2018, indique la nature des modifications que la municipalité d'East Broughton doit apporter à son plan d'urbanisme pour être conforme au schéma d'aménagement suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 170 de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pascal Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers que soit adopté le règlement de concordance amendement le règlement du plan d'urbanisme numéro 95-013.

Le règlement complet est disponible au bureau municipal.

18-06-7167

ADOPTÉ

9.2 Règlement 2018-209 - Amendement règlement de zonage 97-027

9.2.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par madame Josée St-Pierre que le Conseil municipal veut apporter un amendement afin de modifier le zonage numéro 97-027.

18-06-7168

ADOPTÉ

9.2.2 Adoption du premier projet de règlement 2018-209

Attendu que le règlement de zonage de la municipalité d'East Broughton est en vigueur depuis le 12 février 1998;

Attendu que le règlement numéro 170 de la MRC des Appalaches est entré en vigueur le 22 mars 2018;

Attendu que le conseil des maires de la MRC des Appalaches a, le 11 avril 2018, indiqué par résolution la nature des modifications que la municipalité d'East Broughton doit apporter à son règlement de zonage pour être conforme au

schéma d'aménagement suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 170 de la MRC;

Attendu que le conseil juge opportun d'abroger les dispositions relatives au contrôle de l'abattage d'arbres en forêt privée puisqu'il est de la compétence de la MRC d'appliquer ces dispositions ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Anabel Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers que soit adopté le règlement de concordance amendement le règlement de zonage numéro 97-027.

Le règlement complet est disponible au bureau municipal.

18-06-7169

ADOPTÉ

9.3 Adoption du règlement 2018-207

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité d'East Broughton est en vigueur depuis le 12 février 1998;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage afin de permettre l'implantation d'une station-service incluant un dépanneur et un lave-auto à l'intersection du boulevard Robert-Vachon (route 112) et de l'avenue Saint-Joseph ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée St-Pierre et résolu unanimement d'adopter le second projet du règlement numéro 2018-207 amendement le règlement de zonage secteur avenue St-Joseph et Route 112.

Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

Règlement amendé

Le règlement de zonage numéro 97-027 est amendé selon les dispositions ci-dessous. Toutes les autres dispositions du règlement de zonage et de ses amendements continuent à s'appliquer intégralement sauf toutes dispositions inconciliables aux dispositions du présent règlement.

Modification du plan de zonage

Le plan de zonage numéro 31122-97-027 est modifié selon la modalité décrite ci-après. Cette modification est illustrée sur les plans parcellaires 2018-207 joints au présent règlement sous l'annexe A.

Modification Le secteur de zone mixte Mc 11 est créé à même une partie du secteur de zone résidentiel Rb 5 et d'une partie du secteur de zone mixte Mb 3.

Les lots concernés par cette modification sont :

- pour le secteur de zone Rb 5 : 4 544 296 et 4 544 298
- pour le secteur de zone Mb 3 ; 4 544 302

Une partie du lot 4 545 730, correspondant à une partie de l'emprise de la route 112 (boulevard Robert-Vachon) est également inclus dans le nouveau secteur de zone mixte Mc 11.

Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Monsieur le Maire

La directrice générale adjointe/sec. Trésorière

Une version complète du règlement est disponible au bureau municipal.

18-06-7170

ADOPTÉ

10. INCENDIE

10.1 Autorisation pour signature nouvelle entente d'entraide avec St-Éphrem

Il est proposé par monsieur Patrick Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale adjointe à signer la convention d'entente d'entraide intermunicipale avec le service de sécurité incendie de St-Éphrem-de-Beauce.

18-06-7171

ADOPTÉ

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire annonce l'ouverture de la période de questions.

Quelques questions furent posées relativement, entre autres :

- Réfection de la 10^e Avenue Sud : le maire dit que le dossier avance, on déposera une demande pour avoir du financement à cet effet.
- Marielle Bolduc : stationnement face à sa demeure, suggestion de mettre un panneau d'interdiction de stationner.
- Sujet de la séance spéciale ayant eu lieu le 9 mai
- Remerciement pour avoir réglé le problème des micros de la salle du conseil
- Suggestion de mettre plus de détails pour les règlements qui sont adoptés par le conseil.

11. **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance régulière aura lieu le lundi 9 juillet à 19 h 30.

12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Anabel Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 20 h 10.

18-06-7172

ADOPTÉ

KAVEN MATHIEU, MAIRE

Manon Vachon, Dir. trés. Adjointe